



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question écrite n° 73282

## Texte de la question

M. Mansour Kamardine attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le retard pris dans l'implantation de l'ANPE à Mayotte. La loi du 21 juillet 2003 a prévu l'implantation de l'Agence nationale pour l'emploi à Mayotte au plus tard le 1er janvier 2005. Alors que le troisième trimestre de l'année touche à sa fin, cette disposition légale n'a toujours pas reçu d'application alors que la situation de l'emploi dans l'île justifie amplement une intervention urgente de cet outil à l'efficacité éprouvée pour aider la jeunesse mahoraise dans ses multiples démarches de recherches d'emplois afin d'éviter l'assistanat qui guette Mayotte en raison de la fracture sociale qui frappe localement. Il lui demande de lui préciser les raisons de ce retard d'intervention de l'ANPE et de lui confirmer la date à laquelle celle-ci entend s'implanter dans l'île.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mansour Kamardine](#)

**Circonscription :** Mayotte (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73282

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 2005, page 8473